

Abus sexuels et droit canonique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 22 janvier 2019



Evêque de Rodez, Mgr **François Fonlupt** a été interrogé dans [Le Midi Libre](#). En voici un extrait :

Quand il y a eu la décision en 2016 d'ouvrir des cellules pour les victimes, existait-il déjà quelque chose à Rodez ?

Non, la période était calme, même si Rodez a été marquée dans son histoire par des cas avérés, mais plutôt anciens. La mise en place des cellules s'est faite à partir de la prise de conscience que nous avons vécue ensemble, au niveau des évêques de France. Ici, elle existe depuis mars 2017. C'est une petite cellule. Nous offrons un lieu d'écoute et dès qu'il y a un signalement, il y a possibilité de rencontrer la personne et d'estimer ce qu'il peut être opportun de faire.

Avez-vous eu beaucoup d'appels ?

Non, il y a eu 3 appels significatifs. Et quelques autres, qui évoquaient toujours des situations anciennes et pour lesquelles la suite n'était pas pertinente : c'était d'une part prescrit et d'autre part, cela ne dépendait pas forcément de ma responsabilité. Il fallait réorienter. Il y a eu un seul cas où j'ai estimé que je devais faire un signalement au procureur, pour quelque chose qui n'était pas forcément très dramatique, qui n'impliquait pas un prêtre, mais un laïc investi dans la vie de l'église. [...]

Comment les prêtres vivent-ils la situation ?

Sur le diocèse de Rodez, les prêtres sont marqués. Il y a de la médiatisation. Il peut être difficile pour les gens de faire la part des choses entre les agresseurs, qui sont quelques-uns – et les prêtres sur lesquels cela rejaillit. Les gens n'en parlent pas forcément beaucoup, mais c'est quelque chose qui pèse, dans un contexte où les prêtres sont déjà fragilisés par leur petit nombre, le poids de ce qu'ils ont à assumer. Cela accentue une espèce de soupçon sur ce qu'ils sont, et qui est à l'inverse de ce qu'ils veulent être et de ce qu'ils veulent servir. On en parle, en particulier, lors du conseil presbytéral. Et on va mettre en place au printemps une journée d'information, de prévention de la pédophilie. Après, il ne faut pas tomber dans une psychose et se tenir à 3 mètres dès qu'il y a un enfant, cela peut polluer une manière juste d'être en relation.

Vous avez la possibilité de faire appel au droit canonique. Est-ce quelque chose que vous envisagez ?

Absolument. Quand il y a un fait grave avéré, il faut d'abord s'adresser à la justice du pays. Ce n'est pas à nous de faire une enquête préalable. Une fois l'enquête close, on a tout à fait à signaler ça au niveau du droit de l'Église. C'est la congrégation pour la doctrine de la foi qui gère ça au niveau de Rome. [...]